

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 859

Artikel: Chômage longue durée : un problème structurel
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un problème structurel

■ (jd) En Suisse le marché du travail présente une image paradoxale. D'une part le chômage, même s'il n'atteint pas les sommets des pays industriels, est un phénomène durable ; plus personne ne pronostique un retour à la situation qui prévalait avant la récession du début des années septante. D'autre part, dans de nombreux secteurs économiques, la main-d'œuvre nécessaire fait défaut ; exceptions notables : l'horlogerie, le textile, le nettoyage notamment.

Pour une bonne part il s'agit donc d'un chômage structurel qu'on ne peut espérer éliminer par des mesures de relance. De nombreux salariés ont fait les frais d'exigences de qualifications plus élevées, de la rationalisation de la production ou de son déplacement dans les pays à bas salaires. Globalement, l'offre d'emploi non qualifié a baissé.

Ce chômage "résiduel" (0,3% selon l'OCDE, chiffre probablement sous-évalué) n'empêche pas qu'on parle de plein emploi. L'appréciation est peut-être économiquement correcte, mais elle ne résout pas le problème social.

Il s'agit tout d'abord de mieux connaître la situation des chômeurs en fin de droits. A ce chapitre on constate l'affligeante pauvreté des statistiques disponibles.

L'écart entre l'offre et la demande de travail révèle un problème de formation. A titre préventif, la formation professionnelle initiale doit rester suffisamment ouverte pour permettre des adaptations futures. Cette conception de l'information, qui répond aussi bien aux intérêts des salariés que de l'économie, n'est pas toujours comprise par les entreprises et

les organisations professionnelles : ces dernières sont tentées par la rentabilité immédiate - formation directement utile mais vite dévaluée - et par le protectionnisme - par une formation incomplète, lier le travailleur à son métier.

Pour répondre aux exigences accrues de qualification, les possibilités de perfectionnement et de recyclage sont à développer systématiquement. Dans une économie condamnée à la qualité, l'idée du capital-formation devrait enfin s'imposer : la possibilité offerte à chaque individu de poursuivre sa formation tout au long de sa vie active. Il s'agit aussi bien d'une exigence d'égalité que d'un investissement utile à la collectivité. Enfin pour les chômeurs qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas bénéficier d'une formation complémentaire, il faut trouver, en collaboration avec les administrations et les entreprises des emplois d'intérêt public, en lieu et place de l'intervention de l'assistance.

L'AVANT-DERNIERE CHANCE

■ Quinze cantons accordent une aide supplémentaire aux chômeurs ayant épuisé leurs droits. La durée et le montant de ces indemnités journalières varie selon les lieux. Si Uri, Soleure, Bâle-Ville et Schaffhouse sont les plus généreux quant à la durée (150 jours par année), Neuchâtel, Vaud, Glaris, Bâle-Campagne et encore Bâle-Ville sont les seuls à servir une aide correspondant à 100% de l'indemnité de l'assurance-chômage. Ailleurs, les dispositions sont plus ou moins libérales. Particularité intéressante, Genève et Neuchâtel offrent aux anciens chômeurs la possibilité d'obtenir un emploi subventionné dans les services de l'Etat.

Les autres cantons qui fournissent cette aide "de l'avant-dernière chance" sont Zurich, Berne, Lucerne, Saint Gall et le Jura. Au Tessin, la loi adoptée en 86 n'est pas encore entrée en vigueur. On remarque ainsi que tous les cantons à fort taux de chômage connaissent cette forme d'aide.

Les oubliés de la statistique

■ (mam) Les statistiques sur les chômeurs en fin de droits sont pauvres. Interpellé par trois postulats qui demandaient un approfondissement de la recherche dans ce domaine afin de proposer des solutions, le Conseil fédéral a commandé un rapport à l'OFIAMT.

Celui-ci est publié dans le numéro de janvier de *la Vie économique*. On peut y lire qu'effectivement, les chômeurs de longue durée "sont particulièrement sous-représentés" dans la statistique. A fin 85, pour l'ensemble du pays, ils étaient 11 555 à avoir perdu tout droit à l'indemnité (voir tableau page ci-contre). Les cantons latins figurent en bonne place dans ce palmarès, puisqu'à part le Valais, ils connaissent tous un taux supérieur à la moyenne nationale.

Mais la statistique, en règle générale, s'arrête là. Il est très difficile de savoir ce que deviennent ces gens après avoir touché leur dernière indemnité de chômage. Ont-ils retrouvé un emploi ? Continuent-ils activement à en chercher un ? Ont-ils émigré, sont-ils rentrés dans leur pays (quand il s'agit d'étrangers), ou se sont-ils retirés de la vie active,

soit en partant en retraite anticipée, soit en renonçant définitivement à travailler (cas de femmes mariées) ? Pour l'instant, les offices du travail ne connaissent que les chômeurs en fin de droits qui sont encore inscrits auprès d'eux comme demandeurs d'emploi. Et encore, ces personnes ne sont pas recensées séparément dans les statistiques.

La seule donnée précise dont nous disposons est une enquête réalisée par le canton d'Argovie pour le 1^{er} semestre 85. Portant sur 151 chômeurs en fin de droits, elle a montré que 40% d'entre eux retrouvaient rapidement un emploi, alors que 20% renoncent et 40% continuent à chercher. Faute de statistiques plus précises, on ne peut qu'extrapoler au niveau national.

Si l'on se risque à ce calcul, les 40% qui restent demandeurs d'emploi représenteraient, pour 85, 4622 personnes. Certains d'entre eux ont la chance d'habiter un des quinze cantons qui fournissent une aide supplémentaire aux chômeurs en fin de droits (voir encadré). Aux autres, il ne reste que l'assistance publique des communes.